

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Décision du 29 septembre 2020 portant nomination de membres du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°) ;

Vu la décision du 27 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire, en qualité de représentants de l'Etat :

**Au titre du ministre chargé de l'industrie**

*En tant que titulaire*

Mme Graillot (Anne), directrice régionale adjointe, cheffe du pôle entreprises, emploi, économie à la DIRECCTE Bretagne, en remplacement de Mme Guyader (Annie).

*En tant que suppléant*

M. Senn (Laurent), directeur régional adjoint, chef du pôle entreprises, économie, emploi de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - Pays de la Loire.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*  
LUC ROUSSEAU